

# Rapport financier

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Municipalité de Kamouraska | 14050 |

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Mychelle Lévesque, suis responsable de la préparation du Rapport financier de Municipalité de Kamouraska pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature Mychelle Lévesque, DG Date 27/05/2024  
r Greffière Trésorière

# Table des matières

## États financiers audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État des résultats	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	24
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	25
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	26
Charges par objets	27
Excédent (déficit) accumulé	28
Avantages sociaux futurs	32

## Renseignements financiers non audités

Analyse des revenus	38
Analyse des charges	50

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la Municipalité de Kamouraska

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de Kamouraska (Municipalité), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Municipalité n'a pas été en mesure d'évaluer si un montant aurait dû être comptabilisé en passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations au 31 décembre 2023. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré, en raison des incidences éventuelles de cette limitation sur l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23 et portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Carolyne Thériault, CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A121812  
470 avenue Chapleau Saint-Pascal QC G0L 3Y0  
2024-05-27

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022 Redressé note 23
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	1 590 150	1 850 553	1 709 216
Compensations tenant lieu de taxes	2	11 450	11 689	11 823
Quotes-parts	3			
Transferts	4	280 043	396 272	275 018
Services rendus	5	19 570	23 181	15 462
Imposition de droits	6	35 000	45 700	69 685
Amendes et pénalités	7	500	860	500
Revenus de placements de portefeuille	8	7 500	38 941	19 947
Autres revenus d'intérêts	9	2 000	7 597	6 535
Autres revenus	10	25 000	33 689	40 402
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	1 971 213	2 408 482	2 148 588
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	448 411	455 673	381 048
Sécurité publique	15	265 666	264 211	247 200
Transport	16	601 401	618 852	632 454
Hygiène du milieu	17	587 987	832 551	549 761
Santé et bien-être	18	34 400	5 798	3 050
Aménagement, urbanisme et développement	19	136 554	82 632	66 682
Loisirs et culture	20	235 375	242 490	201 966
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	55 082	63 003	64 292
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	2 364 876	2 565 210	2 146 453
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	(393 663)	(156 728)	2 135
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		9 833 604	9 776 259
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27		(40 917)	14 293
Solde redressé	28		9 792 687	9 790 552
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		9 635 959	9 792 687

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022 Redressé note 23
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	1 122 698	1 253 955
Débiteurs (note 5)	2	2 630 022	2 668 257
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	3 752 720	3 922 212
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		217 974
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	376 908	187 675
Revenus reportés (note 11)	12		
Dette à long terme (note 12)	13	2 988 893	2 990 285
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14		
Autres passifs (note 14)	15		
	16	3 365 801	3 395 934
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	386 919	526 278
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	9 249 040	9 266 409
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20		
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22		
	23	9 249 040	9 266 409
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	9 635 959	9 792 687
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	9 635 959	9 792 687
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	9 635 959	9 792 687
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022 Redressé note 23
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	(393 663)	(156 728)	2 135
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	181 000)(	503 345)(	676 933)
Produit de cession	3			
Amortissement	4	467 642	518 216	500 811
(Gain) perte sur cession	5		2 498	
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	286 642	17 369	(176 122)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10			
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12			45 238
	13			45 238
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	(107 021)	(139 359)	(128 749)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		567 195	640 734
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18		(40 917)	14 293
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		526 278	655 027
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		386 919	526 278

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
		Redressé note 23
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 (156 728)	2 135
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2 518 216	500 811
Autres		
▪ Perte sur cession d'immobilisations corporelles	3.1 2 498	
	4 363 986	502 946
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	5 38 235	127 612
Autres actifs financiers	6	
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7 189 233	(131 895)
Revenus reportés	8	
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	
Propriétés destinées à la revente	10	
Stocks de fournitures	11	
Autres actifs non financiers	12	45 238
	13 591 454	543 901
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 ( 503 345)	( 676 933)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16 ( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	
	18 (503 345)	(676 933)
<b>Activités de placement</b>		
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux		
Émission ou acquisition	19 ( )	( )
Remboursement ou cession	20	
Autres placements de portefeuille		
Acquisition	21 ( )	( )
Cession	22	
	23	
<b>Activités de financement (note 4)</b>		
Émission de dettes à long terme	24 127 400	
Remboursement de la dette à long terme	25 ( 137 900)	( 135 100)
Variation nette des emprunts temporaires	26 (217 974)	93 371
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27 9 108	9 107
Autres		
▪	28.1	
	29 (219 366)	(32 622)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30 (131 257)	(165 654)
Solde déjà établi	31 1 253 955	1 364 399
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32	55 210
Solde redressé	33 1 253 955	1 419 609
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	34 1 122 698	1 253 955

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**1. Statut de l'organisme municipal**

La Municipalité de Kamouraska est un organisme municipal constitué et régit en vertu du Code municipal de la province de Québec.

**2. Principales méthodes comptables**

**Base de présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale au Québec* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**A) Périmètre comptable et partenariats**

S/O

**a) Périmètre comptable**

S/O

**b) Partenariats**

S/O

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions est effectuée selon la comptabilité d'exercice.

**Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée d'utilité des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, les contestations d'évaluation, le passif aux titres des sites contaminés, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les contestations d'évaluation, les réclamations en justice, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et les obligations au titre des avantages sociaux futurs.

**Constataion des revenus**

Les revenus de taxes sont constatés lors du dépôt des rôles de perception initial et spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles;

Les taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats d'évaluateur;

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement;

Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance;

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits;

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions;

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés;

Les autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients ou lorsque les services sont rendus.

**C) Actifs financiers**

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Municipalité sont composés de l'encaisse, des dépôts en circulation, du découvert bancaire, des chèques en circulation et des placements temporaires qui peuvent être convertis en tout temps en trésorerie.

**D) Passifs**

**Frais reportés liés à la dette à long terme**

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

**Assainissement des sites contaminés**

La Municipalité comptabilise un passif au titre des frais d'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Municipalité est directement responsable ou qu'elle en accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par la Municipalité en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. La Municipalité comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, l'organisme municipal est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

**E) Actifs non financiers**

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Infrastructures	de 2,5 % à 6,66 %
Bâtiments	de 2,5 % à 5 %
Véhicules	10 %
Ameublement et équipement de bureau	de 10 % à 33,33 %
Machinerie, outillage et équipement	de 10 % à 20 %

Les immobilisations en cours de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

La Municipalité capitalise les frais financiers relatifs aux immobilisations en cours de développement jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction ou d'amélioration.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport sont comptabilisées selon une estimation de la juste valeur de l'immobilisation acquise, avec contrepartie aux revenus de l'exercice.

**F) Revenus**

Les revenus de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, que les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif dans un poste de revenus reportés qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

**Revenus autres que les revenus de transfert**

Les revenus autres que les revenus de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent lorsqu'il y a existence d'un accord, que les services ont été fournis, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

**G) Avantages sociaux futurs**

Le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) offert par la municipalité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

S/O

**I) Instruments financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts, les placements de portefeuille autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur un marché actif, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, des intérêts courus à payer et des dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements de portefeuille constitués en fonds commun cotés sur un marché actif et les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

**J) Autres éléments**

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

**3. Modification de méthodes comptables**

**Mise en application du chapitre SP 3280 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité pour le secteur public; exercices ouverts à compter du 1er avril 2022**

À compter du présent exercice, la Municipalité a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Municipalité comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Municipalité qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Municipalité doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la Municipalité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Municipalité. Car la Municipalité a choisi de ne pas appliquer les exigences du nouveau chapitre SP 3280, obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Mise en application des chapitres SP 3450, SP 3041, SP 2601 et SP 1201 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité pour le secteur public; exercices ouverts à compter du 1er avril 2022**

Au cours de l'exercice, la Municipalité a adopté les exigences des chapitres SP 3450, Instruments financiers, SP 3041, Placements de portefeuille, SP 2601, Conversion des devises et SP 1201, Présentation des états financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022.

Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Les effets sur les états financiers de la Municipalité portent principalement sur ses prêts, ses placements et sa dette à long terme ainsi que sur les éléments de ses résultats, gains et pertes de réévaluation en découlant.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective et n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers mais a entraîné l'ajout d'une note afin de divulguer les nouvelles informations exigées.

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	1 122 698	1 253 955
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments			
▪	3.1		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4</b>	<b>1 122 698</b>	<b>1 253 955</b>
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 (	)	)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	<b>6</b>	<b>1 122 698</b>	<b>1 253 955</b>
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	208 881	188 741
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8		

**Note**

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent le capital non engagé du fonds de roulement 16 000 \$ (2022 : 16 000 \$), le fonds réservé élection 20 140 \$ (2022 : 0 \$) ainsi que les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés 172 741 \$ (2022 : 172 741 \$).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9	217 059	52 964
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	2 338 785	2 525 725
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	34 168	36 868
Organismes municipaux	13	34 596	41 999
Autres			
▪ Particuliers et entreprises	14.1	5 414	10 701
	15	2 630 022	2 668 257
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	2 034 268	1 998 231
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	2 034 268	1 998 231
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21		
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22	156 632	220 889
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	1 927 197	2 009 719
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	221 204	258 318
Ministère de la Culture et des Communications	25		
Autres ministères/organismes	26	33 752	36 799
	27	2 338 785	2 525 725

**Note****6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

**Note****7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33		
Autres placements	34		
	35		
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

**Note**



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

**Note****9. Emprunts temporaires**

La Municipalité dispose d'une facilité de crédit d'un montant autorisé de 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % et renouvelable annuellement.

**10. Crédoiteurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	352 841	143 580
Salaires et avantages sociaux	42	5 220	1 340
Dépôts et retenues de garantie	43	4 000	27 908
Provision pour contestations d'évaluation	44		
Autres			
▪ Intérêts à payer DLT	45.1	14 847	14 847
	46	376 908	187 675

**Note****11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪	52.1		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪	60.1		
	61		

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,35	4,92	2033	2040	62	2 998 000	3 008 500
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	2 998 000	3 008 500
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 9 107)	( 18 215)
					72	2 988 893	2 990 285

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2024	73		150 700			150 700
2025	74		154 100			154 100
2026	75		2 597 500			2 597 500
2027	76		11 700			11 700
2028	77		12 300			12 300
2029 et plus	78		71 700			71 700
	79		2 998 000			2 998 000
Intérêts et frais accessoires	80					
	81		2 998 000			2 998 000

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**13. Avantages sociaux futurs**

	2023	2022
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84	
<b>Charge de l'exercice</b>		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87	
Autres régimes (REER et autres)	88	7 678
Régimes de retraite des élus municipaux	89	10 646
	90	7 678
		10 646

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note****14. Autres passifs**

	2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91	
Assainissement des sites contaminés	92	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	
Autres	94.1	
	95	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	
Passifs engagés	97	
Passifs réglés	98 (	)(
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102	6 942 863			6 942 863
Eaux usées	103	1 356 889			1 356 889
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	4 168 129	234 145		4 402 274
Autres					
▪	105.1	2 313 107	212 853		2 525 960
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	1 402 128			1 402 128
Améliorations locatives	108				
Véhicules	109	144 503		35 928	108 575
Ameublement et équipement de bureau	110	117 412	11 473	8 326	120 559
Machinerie, outillage et équipement divers	111	238 292			238 292
Terrains	112	71 706			71 706
Autres	113				
	114	16 755 029	458 471	44 254	17 169 246
Immobilisations en cours	115	73 985	44 874		118 859
	116	16 829 014	503 345	44 254	17 288 105
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117	2 091 278	157 782		2 249 060
Eaux usées	118	825 541	28 395		853 936
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	2 995 556	217 853		3 213 409
Autres					
▪	120.1	710 131	49 065		759 196
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	609 236	35 679		644 915
Améliorations locatives	123				
Véhicules	124	69 582	10 191	35 928	43 845
Ameublement et équipement de bureau	125	110 279	3 198	5 828	107 649
Machinerie, outillage et équipement divers	126	151 002	16 053		167 055
Autres	127				
	128	7 562 605	518 216	41 756	8 039 065
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	9 266 409			9 249 040
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130				
Amortissement cumulé	131	( )	( )	( )	( )
Valeur comptable nette	132				

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

	2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	
Immeubles industriels municipaux	134	
Autres	135	
	136	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	

Note

**17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

Note

**18. Autres actifs non financiers**

	2023	2022
Frais payés d'avance		
▪	144.1	
Autres		
▪	145.1	
	146	

Note

**19. Obligations contractuelles**

S/O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**20. Droits contractuels****Programme de subvention**

Dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), le gouvernement du Québec s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$ pour des travaux admissibles. À la date des états financiers une somme de 8 451 \$ a été comptabilisée à titre de revenu et un solde de 66 549 \$ de subvention demeure disponible pour des travaux futurs.

Dans le cadre de programmes de subvention sur les infrastructures, les gouvernements du Québec et du Canada se sont engagés à verser une somme de 918 798 \$ à la Municipalité pour des travaux admissibles. La Municipalité doit également investir 152 000 \$ dans ces travaux. À la date des états financiers, 868 552 \$ a été comptabilisé à titre de revenu et un solde de 50 246 \$ de subvention demeure disponible pour des travaux futurs.

Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 198 539 \$ sur une période de 5 ans. L'échéancier de ces subventions est de :

2024 - 45 150 \$  
 2025 - 42 468 \$  
 2026 - 39 747 \$  
 2027 - 36 987 \$  
 2028 - 34 187 \$

**21. Passifs éventuels**

S/O

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	147,1		
	148		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	149,1		
	150		
	151		

S/O

**B) Auto-assurance**

S/O

**C) Poursuites**

S/O

**D) Autres**

S/O

**22. Actifs éventuels**

S/O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**23. Redressement aux exercices antérieurs**

La Municipalité a cessé de comptabiliser les paiements de transfert de Recyc-Québec au moment de l'encaissement de la subvention. La Municipalité constate maintenant les paiements de transfert lorsqu'ils sont autorisés pour se conformer aux normes comptables du secteur public. En conséquence, l'excédent accumulé a augmenté de 14 266 \$ correspondant aux compensations de l'exercice 2022. Les états financiers de l'exercice 2022 ont été retraités.

Le solde de l'Excédent accumulé au 1er janvier 2022 a été augmenté d'un montant de 14 293 \$ correspondant aux compensations de l'exercice 2021. Le poste Transferts à l'état des résultats de l'exercice 2022 a été diminué de 26 \$ et le poste Excédent de fonctionnement à des fins fiscales a diminué de 26 \$. À l'état de la situation financière, les débiteurs ont augmenté de 14 266 \$.

La Municipalité a relevé que le calcul du capital et intérêts à recevoir sur les créances à long terme de l'exercice 2022 était surévalué. En conséquence, l'excédent accumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a diminué de 90 872 \$ et les états financiers de 2022 ont été retraités de la façon suivante : le poste Transferts aux résultats a diminué de 55 183 \$, le remboursement de la dette à long terme de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales a augmenté de 35 689 \$, les débiteurs ont diminué de 55 183 \$ et le solde de l'investissement net dans les immobilisations et autres actifs a augmenté de 35 689 \$. Ce qui occasionne une diminution totale de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2022 de 90 872 \$.

**24. Données budgétaires**

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale.

**25. Instruments financiers**

**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, la Municipalité est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de taux d'intérêt. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Municipalité sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités), aux prêts, aux placements de portefeuille, aux dérivés et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de la Municipalité au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

*Débiteurs*

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la Municipalité évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Municipalité ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la Municipalité croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	214 636	56 079
En souffrance :		
moins de 1 an	35 983	44 936
de 1 an à 2 ans	6 327	4 538
plus de 2 ans	49	38
	256 995	105 591

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Municipalité éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Municipalité gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Municipalité établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

**2023**

	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt	-	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	362 061	-	-	-	362 061
Intérêts courus à payer	14 847	-	-	-	14 847
Dettes	150 700	2 763 300	84 000	-	2 998 000
	527 608	2 763 300	84 000	-	3 374 908



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2022

	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt	217 976	-	-	-	217 976
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	172 828	-	-	-	172 828
Intérêts courus à payer	14 847	-	-	-	14 847
Dettes	137 900	2 870 600	-	-	3 008 500
	543 551	2 870 600	-	-	3 414 151

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Municipalité est exposé à ces risques.

**Risque de taux d'intérêt**

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Municipalité est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Municipalité a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposé à ce risque.

La Municipalité est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

31 décembre 2023			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Prêts	-	-	-
Débiteurs	2 128 072	-	2 128 072
<b>Passifs financiers</b>			
Emprunts	-	-	-
Dettes	2 998 000	-	2 998 000

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

31 décembre 2022			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Prêts	-	-	-
Débiteurs	2 231 238	-	2 231 238
<b>Passifs financiers</b>			
Emprunts	-	217 976	217 976
Dettes	3 008 500	--	3 008 500

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
RÉSULTATS DÉTAILLÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Budget 2023		Réalizations 2023		Total	Réalizations 2022	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		Redressé note 23	
<b>Revenus</b>							
<b>Fonctionnement</b>							
Taxes	1 590 150	1 850 553			1 850 553		1 709 216
Compensations tenant lieu de taxes	11 450	11 689			11 689		11 823
Quotes-parts							
Transferts	280 043	245 198			245 198		215 876
Services rendus	19 570	23 181			23 181		15 462
Imposition de droits	35 000	45 700			45 700		69 685
Amendes et pénalités	500	860			860		500
Revenus de placements de portefeuille	7 500	38 941			38 941		19 947
Autres revenus d'intérêts	2 000	7 597			7 597		6 535
Autres revenus	25 000	33 689			33 689		40 402
Effet net des opérations de restructuration							
	1 971 213	2 257 408			2 257 408		2 089 446
<b>Investissement</b>							
Taxes							
Quotes-parts							
Transferts		151 074			151 074		59 142
Imposition de droits							
Autres revenus							
Contributions des promoteurs							
Autres							
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux							
Effet net des opérations de restructuration							
	1 971 213	151 074			151 074		59 142
	1 971 213	2 408 482			2 408 482		2 148 588
<b>Charges</b>							
Administration générale	443 271	451 231		4 442	455 673		381 048
Sécurité publique	239 914	227 570		36 641	264 211		247 200
Transport	408 064	385 498		233 354	618 852		632 454
Hygiène du milieu	400 656	644 786		187 765	832 551		549 761
Santé et bien-être	34 400	5 798			5 798		3 050
Aménagement, urbanisme et développement	136 554	82 632		56 014	82 632		66 682
Loisirs et culture	179 293	186 476			242 490		201 966
Réseau d'électricité							
Frais de financement	55 082	63 003			63 003		64 292
Effet net des opérations de restructuration							
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	467 642	518 216 (		518 216 (			
	2 364 876	2 565 210			2 565 210		2 146 453
	(393 663)	(156 728)			(156 728)		2 135
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>							

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023		2022
		Budget	Réalizations	Réalizations Redressé note 23
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	(393 663)	(156 728)	2 135
Moins : revenus d'investissement	2 (	)	(151 074)(	59 142)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	(393 663)	(307 802)	(57 007)
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>				
Amortissement	4	467 642	518 216	500 811
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6		2 498	
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8	467 642	520 714	500 811
<b>Propriétés destinées à la revente</b>				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			
Remboursement de la dette à long terme	17 (	136 702)(	46 537)(	62 233)
	18	(136 702)	(46 537)	(62 233)
<b>Affectations</b>				
Activités d'investissement	19 (	181 000)(	284 962)(	468 163)
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	243 723		
Excédent de fonctionnement affecté	21		255 047	18 323
Réserves financières et fonds réservés	22			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	62 723	(29 915)	(449 840)
	26	393 663	444 262	(11 262)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27		136 460	(68 269)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
		Réalizations	Réalizations
<b>Revenus d'investissement</b>	1	151 074	59 142
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2	( 19 925)	( )
Sécurité publique	3	( 212 853)	( 222 745)
Transport	4	( 234 145)	( 370 011)
Hygiène du milieu	5	( 6 633)	( 58 390)
Santé et bien-être	6	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( )	( )
Loisirs et culture	8	( 29 789)	( 25 787)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10	( )	( )
	11	( 503 345)	( 676 933)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>			
Acquisition	12	( )	( )
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>			
Émission ou acquisition	13	( )	( )
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	14		105 526
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	15	284 962	468 163
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16		
Excédent de fonctionnement affecté	17	67 309	
Réserves financières et fonds réservés	18		44 102
	19	352 271	512 265
	20	(151 074)	(59 142)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
<b>Rémunération</b>				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	375 150	300 323	311 982
<b>Charges sociales</b>				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	62 565	51 138	58 693
<b>Biens et services</b>				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7	229 659	199 988	204 011
Autres biens et services	8	990 474	1 228 465	809 212
<b>Frais de financement</b>				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	12 762	17 943	
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	41 320	41 320	58 198
D'autres tiers	12			
Autres frais de financement	13	1 000	3 740	6 094
<b>Contributions</b>				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	143 545	149 139	141 483
Transferts	15			
Autres	16			
Autres				
Transferts	17			
Autres	18	33 603	40 630	48 737
<b>Amortissement</b>				
Immobilisations corporelles	19	467 640	518 216	500 811
Actifs incorporels achetés	20			
<b>Autres</b>				
-	21.1	7 158	14 308	7 232
	22	2 364 876	2 565 210	2 146 453

Note

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	650 910	664 709
Excédent de fonctionnement affecté	2	490 860	683 098
Réserves financières et fonds réservés	3	208 881	188 741
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	)	)
Financement des investissements en cours	5		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	8 285 308	8 256 139
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	9 635 959	9 792 687
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	650 910	664 709
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10		
	11	650 910	664 709
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Aqueduc et égouts	12.1	454 898	336 104
▪ Réfection bâtiment ancien palais	12.2	32 000	32 000
▪ À l'exercice 2023	12.3		243 723
▪ Ameub./mat. informatique	12.4	3 962	3 962
▪ Const. citerne 2023	12.5		39 149
▪ Achat camionnette	12.6		28 160
	13	490 860	683 098
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪	14.1		
	15		
	16	490 860	683 098

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	17.1	
	18	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	19.1	
	20	
<b>Fonds réservés</b>		
Fonds de roulement		
Administration municipale	21	16 000
Organismes contrôlés et partenariats	22	16 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	23	172 741
Organismes contrôlés et partenariats	24	172 741
Montant non réservé		
Administration municipale	25	
Organismes contrôlés et partenariats	26	
Fonds local d'investissement	27	
Fonds local de solidarité	28	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	20 140
Autres		
▪	30.1	
	31	208 881
	32	188 741
	208 881	188 741



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 (	)(
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 (	)(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 (	)(
Autres	37 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 (	)(
	39 (	)(
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 (	)(
Assainissement des sites contaminés	41 (	)(
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 (	)(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 (	)(
Autres	44.1 (	)(
▪	45 (	)(
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	47 (	)(
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	49 (	)(
Autres	50.1 (	)(
▪	51 (	)(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ		
Mesure relative à la COVID-19	52 (	)(
Frais d'émission de la dette à long terme	53 (	)(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	54 (	)(
Autres	55.1 (	)(
▪	56.1 (	)(
	57 (	)(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1	
▪	63	
	64 (	)(

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	65	
Investissements à financer	66 ( )	( )
	67	
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
<b>Éléments d'actif</b>		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	9 249 040
Propriétés destinées à la revente	69	9 266 409
Prêts	70	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71	
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72	
	73	9 249 040
	74	9 266 409
Ajustements aux éléments d'actif	75	9 249 040
<b>Éléments de passif correspondant</b>		
Dette à long terme	76 (	2 988 893)(
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (	9 107)(
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	2 034 268
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	1 998 230
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	
	81 (	963 732)(
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 (	)(
	83 (	963 732)(
	84	8 285 308
		8 256 139

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Anik Corminboeuf	1.1 Maire	5 957	2 978	2 450	1 225
Mario Pelletier	1.2 Maire suppléant	1 985	993		
Christian Drapeau	1.3 Conseiller	1 985	993		
Raymond Malo	1.4 Conseiller	1 985	993	200	100
Jacques Sirois	1.5 Conseiller	1 985	993		
Hervé Voyer	1.6 Conseiller	1 985	993		
Andrew Caddell	1.7 Conseiller	1 985	993		

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI****NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1                      16 000 \$

**Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement**

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

2  

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

3                      \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

4  

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

5                      \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

6                      \$

Ligne 3 : Autres revenus

7                      \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

8                      \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

9                      \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

10                      \$

Ligne 9 : Autres charges

11                      \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

12                      \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

13                      \$

Ligne 14 : Débiteurs

14                      \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

15                      \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

16                      \$

Ligne 19 : Créiteurs et charges à payer

17                      \$

Ligne 20 : Revenus reportés

18                      \$

Ligne 21 : Dette à long terme

19                      \$

Ligne 24 : Libres

20                      \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts

21                      \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts

22                      \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice

23                      \$

Constatés au cours de l'exercice

24                      \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice

25                      \$**Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement**

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.

26

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

27 \_\_\_\_\_ \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

28

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023

29 \_\_\_\_\_ \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

30

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

31 \_\_\_\_\_ \$

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

32

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

33 \_\_\_\_\_ \$

6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

34

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

35

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

36

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

37 \_\_\_\_\_ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

38

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023

39 \_\_\_\_\_ \$

8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?

40

Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :

- a) crédits de taxes

41 \_\_\_\_\_ \$

- b) autres formes d'aide

42 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43  \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD44 135 278 \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

## a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

45 201 611 \$

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'été

Systèmes de sécurité

46 \$

Chaussées pavées - entretien préventif

47 36 668 \$

Chaussées pavées - entretien palliatif

48 \$

Chaussées en gravier - entretien préventif

49 38 192 \$

Chaussées en gravier - entretien palliatif

50 \$

Systèmes de drainage

51 \$

Abords de routes

52 3 454 \$

Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

53 78 314 \$

## b) Dépenses d'investissement

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

54 \$

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'été

55 234 145 \$

## c) Total des frais encourus admissibles

56 514 070 \$

## d) Description des dépenses d'investissement

▪ Relatives à l'entretien d'hiver :

▪ Relatives à l'entretien d'été :

Pavage de diverses routes.

e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

57 24.05.91

b) Date d'adoption de la résolution

58 2024-05-06

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 20.05.113
- b) Date d'adoption de la résolution 61 2020-05-12
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 \_\_\_\_\_
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 \_\_\_\_\_
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 \_\_\_\_\_
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 \_\_\_\_\_
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 \_\_\_\_\_
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 \_\_\_\_\_
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 \_\_\_\_\_
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 \_\_\_\_\_
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement**

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____ \$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____ \$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____ \$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____ \$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____ \$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____ \$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____ \$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____ \$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____ \$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____ \$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____ \$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____ \$
Ligne 19 : Créiteurs et charges à payer	85	_____ \$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____ \$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____ \$
Ligne 24 : Libres	88	_____ \$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____ \$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____ \$

**La question 14 s'applique aux MRC seulement**



**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?	1 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».</p>		
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	2 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	3 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	4 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.</b></p>		
4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	5 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	6 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	7 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.</b></p>		
7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	8 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	9 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**

